

l'agriculture demeure au centre des négociations commerciales de l'Uruguay Round. Les représentants du Canada ont participé au groupe de négociation chargé des questions agricoles, qui s'est réuni à quatre occasions, ainsi qu'à deux sous-groupes établis en vue d'examiner l'utilisation d'une Mesure globale de soutien comme technique de négociation et en vue de développer des règles visant à intégrer les règlements en matière de santé et d'hygiène au sein du GATT.

Les ministres ont participé à deux réunions du Groupe de Cairns : l'une qui s'est tenue à Budapest immédiatement avant la rencontre d'examen à mi-parcours (Montréal) et l'autre, à Waitangi en Nouvelle-Zélande, du 17 au 19 mars 1989. À la suite d'une décision prise par les ministres à une rencontre tenue en février 1988 à Bariloche, en Argentine, les membres du Groupe ont adopté un cadre global pour traiter des questions agricoles durant le reste des négociations de l'Uruguay Round. Cette proposition a fait l'objet de l'un des principaux documents de travail discutés dans le contexte des Négociations commerciales multilatérales. Encore une fois, le Canada a obtenu l'appui de ses collègues du Sommet pour reconnaître l'importance de conclure un accord concernant l'agriculture dans le cadre de l'Uruguay Round, et les ministres de l'OCDE ont convenu de poursuivre leurs efforts en vue de faire jouer davantage les forces du marché dans ce secteur.

La Déclaration de Punta del Este, faite au moment du lancement de l'Uruguay Round, a posé des objectifs ambitieux en ce qui a trait à la réforme du commerce des produits agricoles. Il n'est donc pas étonnant que les participants aient trouvé difficile de s'entendre sur la meilleure façon de réaliser ces objectifs. Toutes les divergences n'ont pu être surmontées à la Réunion d'examen à mi-parcours de Montréal. Les ministres ont donné instruction au directeur général du GATT de mener des consultations au sujet de ces divergences, en utilisant un document préparé pour les fins de l'examen à mi-parcours par le président du Comité des négociations sur l'agriculture. Le document reflète l'approche adoptée par le Groupe de Cairns vis-à-vis des négociations.

Le directeur général du GATT a rencontré les ministres de la plupart des pays membres du GATT, y compris le ministre canadien du Commerce extérieur, et il doit soumettre un document qui, s'il est accepté, pourrait servir de cadre pour la suite des négociations de l'Uruguay Round. Le Comité des négociations commerciales devait par la suite se réunir du 5 au 7 avril 1989.

Plusieurs questions bilatérales ont eu une incidence sur la politique canadienne en matière de commerce des produits agricoles. Les changements apportés à la réglementation touchant les fruits et légumes et l'ajout de la crème glacée et du yaourt à la Liste de marchandises d'importation contrôlée ont provoqué des malentendus avec les États-Unis. Les différences au niveau des normes applicables aux produits entre la Communauté européenne et les autres pays ont également donné lieu à des divergences. Le débat au sujet de l'utilisation et de la définition des subventions agricoles se poursuit. Même s'il importe que ces questions soient abordées sans délai afin de protéger les intérêts de l'industrie canadienne, un bon règlement aux termes de l'Uruguay Round aurait pour effet de clarifier les règles internationales en matière de commerce des produits agricoles et devrait réduire les malentendus entre les responsables nationaux de la réglementation et des politiques à l'avenir.

Le Canada participe à un certain nombre d'organisations internationales qui recueillent et diffusent des renseignements sur les échanges commerciaux. Il est ainsi membre du Conseil international du blé et de son Comité de l'aide alimentaire, de l'Organisation internationale du sucre ainsi que du Conseil international de la viande du GATT. Il participe également au Conseil international des produits laitiers bien qu'il ne soit pas membre de cet organisme, de même qu'aux Groupes intergouvernementaux sur les produits de base de la FAO.

Les objectifs de la politique canadienne concernant le commerce des produits agricoles continuent d'être axés sur une réduction des mesures ayant les effets de distorsion les plus graves au niveau des échanges commerciaux et sur l'établissement de règles internationales à la fois efficaces et praticables en ce qui a trait au commerce des produits agricoles, dans le cadre du GATT.

Politique relative au commerce des produits de la pêche

En ce qui a trait au commerce des produits de la pêche, des négociations bilatérales ont eu lieu avec les États-Unis, suite au dépôt du rapport du comité du GATT sur le saumon et le hareng de la côte ouest, en vue d'établir des exigences en matière de débarquement compatibles avec les normes du GATT. Les négociations entreprises en vertu de l'Article XXIV.6 du GATT sur l'élargissement de la Communauté européenne, qui comportent un volet halieutique important, se sont également poursuivies. Des consultations bilatérales non officielles ont été menées avec le Japon, suite à la notification déposée par le Canada auprès de l'Organe de surveillance du gel et du démantèlement dans le cadre des NCM, au sujet des restrictions quantitatives imposées par ce pays aux importations de hareng, de morue, de maquereau, de calmar et de pétoncles.

Lors de la rencontre annuelle de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) et conformément aux recommandations du rapport du *Groupe de travail fédéral-provincial sur la surpêche étrangère*, le Canada a été le chef de file des efforts diplomatiques visant à dissuader la Communauté d'adopter unilatéralement des contingents de pêche supérieurs aux contingents fixés par l'OPANO. Le Canada a également participé à des rencontres du Comité des pêches de l'OCDE et de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord. Au sein de la Commission internationale des pêches du Pacifique nord (CIPPN), le Canada a cherché avec les autres membres à neutraliser l'incidence des divergences d'ordre environnemental entre les États-Unis et le Japon, à réglementer la pêche hauturière aux filets traînants et à limiter l'interception et la commercialisation du saumon capturé en haute mer par des pays non membres de la Commission. Des préparatifs ont été entrepris en vue de créer une organisation scientifique pour le Pacifique nord et de la tenue de la Première conférence internationale sur les pêches dans la région du Pacifique.

Politique relative au commerce des ressources et des produits de base

Le Canada est membre d'un certain nombre de groupes d'études et d'accords internationaux sur les produits de base; dans le cas de deux de ces accords (ceux portant sur le